



Commission des dynamiques territoriales

- 241 Sécurité des biens et des personnes

241 Sécurité des biens et des personnes - Propositions financières Budget Primitif 2016

Rapport n° CD/2016/22

Service Chef de file :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Dans le cadre de la politique en faveur de la sécurité des biens et des personnes, le rapport concerne les inscriptions de crédits de fonctionnement relatives à la contribution départementale à verser au SDIS et la participation au fonctionnement du bateau pompe transfrontalier Europa 1.

Ventilation des propositions de crédits par modes d'actions

Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
2411	F	Incendie et secours	30 990 870,00	30 990 870,00
2412	I	Gendarmeries	200 000,00	-*

2411 – Incendie et secours

Crédits proposés : 30 990 870 €

➤ Contingent départemental versé au SDIS pour 2016 :

Si l'Etat est l'acteur principal de la politique de sécurité des biens et des personnes, le Département est le premier partenaire du Service Départemental d'Incendie et de Secours, au niveau institutionnel et du financement.

Avec le contingent départemental versé chaque année au SDIS, le Département couvre 42% du fonctionnement de ce service public, avec le souci d'améliorer la sécurité des habitants, de renforcer la solidarité départementale et d'assurer une mutualisation accrue des moyens opérationnels.

Les grandes orientations 2016 du SDIS ont fait l'objet de discussions préalables avec le Département. Le budget de fonctionnement 2016 du SDIS s'élèvera à 74,66 M€, soit une diminution de 0,07 % qui portera essentiellement sur les dépenses courantes.

Pour 2016, il est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de **30 970 870 €** pour la contribution départementale au budget du SDIS, soit un maintien au niveau de 2015.

➤ **Participation financière versée au Groupement Local de Coopération Transfrontalière** pour le fonctionnement du bateau pompe Europa 1 dont la gestion est assurée par le SDIS. Il est proposé d'inscrire comme en 2015 un montant de **20 000 €** au budget à cette fin.

2412 – Gendarmeries

A noter qu'actuellement, seule la subvention attribuée à la SIBAR pour la construction de la gendarmerie de Wolfisheim aujourd'hui réalisée, reste à solder à hauteur de 575 351,03 €.

Il est rappelé qu'en décembre 2012, le Conseil général s'est engagé à soutenir la construction de plusieurs gendarmeries. A ce jour, deux projets restent en attente de finalisation, à Saverne et à Sarre-Union. Toutefois, l'échéancier des travaux reste à consolider.

Pour information, les subventions d'investissement sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles, conformément au rapport « BP investissement ».

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des dynamiques territoriales, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 241 - Sécurité des biens et des personnes, détaillées par mode d'action comme suit :

- 2411 Incendie et secours : 30 990 870 €,

- 2412 Gendarmeries : se reporter au rapport BP investissement.

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY